

Règlement du « FRASICOD LA BAS »

OBJECTIF

La Région s'inscrit dans un projet global de développement durable dont l'enjeu est de pérenniser le développement sans dégrader l'environnement humain ou naturel et permettre à chacun de satisfaire ses besoins fondamentaux tels que se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, vivre dans un environnement sain.

Le **FRASICOD** (*Fonds régional d'Aide et de Solidarité internationale pour la Coopération et le Développement*) a pour but principal de soutenir des projets de développements à destination des pays en développement voire dans certains cas des pays en transition.

La démarche de solidarité s'exprime sur des zones géographiques identifiées et selon l'intérêt des projets présentés. Les thèmes retenus relèvent soit directement des compétences de la Région (ex : éducation, formation) soit des besoins vitaux des populations les plus touchées.

THÉMATIQUES RETENUES

- Eau - assainissement
- Santé
- Développement local
- Développement rural
- Education
- Formation nord-sud

ZONES GÉOGRAPHIQUES ÉLIGIBLES

➤ **AFRIQUE FRANCOPHONE** en priorité

➤ **ASIE**

➤ **AMÉRIQUE LATINE**

➤ **EUROPE** : la Roumanie, la Croatie, la Bulgarie

➤ **BASSIN MEDITTÉRANÉEN** : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Israël, Liban, Palestine, Jordanie, Syrie

LES BÉNÉFICIAIRES

- les Associations implantées dans la Région des Pays de la Loire oeuvrant déjà dans le domaine du développement,
- les Collectivités ligériennes agissant dans le cadre de la coopération décentralisée
- les Comités de jumelage
- les établissements d'enseignement et de formation

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Les projets d'investissement matériel (ex : construction) ou immatériel (ex : projet de formation) concernant de façon prioritaire une aide au développement.

Les projets s'inscrivant dans un plan de développement local **pluriannuel**, en liaison étroite avec une organisation du pays concerné et répondant à une demande de la population locale.

Sont exclus :

- Les micros projets dont le coût est inférieur à 10 000 euros
- Les projets exclusivement à caractère culturel et touristique
- Les stages d'étudiants
- Les fédérations de scoutisme
- Les associations d'étudiants
- Les demandes de volontariat
- Les raids humanitaires
- Les seuls envois de containers ou achats de matériel
- Les demandes individuelles

COMITE CONSULTATIF

Les dossiers émergeant au FRASICOD sont soumis à l'avis d'un **Comité consultatif** composé d'élus régionaux, de collectivités locales et d'experts thématiques dans le domaine de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et de l'eau. Le comité se réunit trois fois par an et rend un avis sur chaque dossier complet qui lui est présenté.

Seuls les dossiers complets et éligibles par le service instructeur seront soumis à l'avis du Comité Consultatif.

Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable seront proposés au vote des élus en commission permanente.

Les associations ne présentent pas leur dossier devant le comité, cette tâche est réalisée par un technicien du service international, en charge de l'instruction des dossiers.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'aide régionale accordée n'excédera pas 50% du coût global éligible du projet, sachant que cette aide ne pourra être supérieure à 50 000 euros par **an et par** projet.

La Région des Pays de la Loire ne pourra être le seul financeur du projet. D'autres co financements publics ou privés sont impératifs.

Une convention annuelle sera passée avec le bénéficiaire. Celle-ci sera reconduite pour les années suivantes du projet sous réserve de l'avis du comité consultatif et du passage en commission permanente. Chaque phase du projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention.

- Pour l'organisme demandeur, participation hors fonds publics à hauteur de 20% minimum.
- Participation obligatoire de la population locale, que ce soit financièrement ou matériellement.
- Signature d'une convention fixant les conditions et les modalités du partenariat entre la Région des Pays de la Loire et l'organisme bénéficiaire, précisant expressément l'objet de la subvention et la période concernée notamment pour les opérations en cours de réalisation.

Nb : les dossiers en cours seront soutenus jusqu'à la fin du projet

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Un premier acompte de 50 % à la signature de la convention,
- Un second acompte de 25 % sur justification de réalisation de l'opération à hauteur de 50%,
Bilan financier intermédiaire signé du trésorier ou du responsable financier (dans la mesure du possible, fournir les justificatifs de dépenses : factures, attestations...)
Etat d'avancement du projet signé du responsable de la structure
- Le solde sur présentation d'une attestation de l'organisme faisant état du terme de l'opération
Bilan financier signé du trésorier ou du responsable financier (dans la mesure du possible, fournir les justificatifs de dépenses : factures, attestations...)
Bilan d'exécution détaillé du projet mettant en avant les résultats de l'action par rapport aux objectifs fixés et les perspectives de l'action. Ce document doit être signé par le responsable de la structure.

EVALUATION DU PROJET

Une évaluation financière et qualitative sera demandée sur pièces à l'issue de chaque année d'utilisation des fonds.

En fonction du projet, la Région se réserve le droit d'organiser une évaluation sur place accompagnée d'experts.

DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers devront être déposés au minimum **six mois** avant le démarrage effectif du projet

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande :

- Formulaire dûment rempli en 3 exemplaires (2 papiers et 1 électronique)
- Devis descriptifs et estimatifs des travaux à réaliser en EUROS – Plusieurs devis pour une même action sont recommandés.
- Pour des projets de construction, plans des bâtiments, photos des sites.
- Copie des statuts, datés et signés et récépissé de déclaration de création de l'association.
- Compte rendu d'activité de l'association approuvé par la dernière assemblée
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Copie des demandes de subvention faites auprès d'autres bailleurs et copie des lettres de notification
- Copie des lettres d'engagement des partenaires locaux (conventions, chartes...)
- Liste des membres du bureau de l'association : nom prénom, profession, fonction au sein de l'association

RETRAIT DE L'IMPRIMÉ TYPE ET DEPÔT DE LA DEMANDE :

REGION DES PAYS DE LA LOIRE
Direction de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de l'International et de
l'Europe

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire
44966 – NANTES Cedex 9

☎ 02-28-20-61-64

☎ 02-28-20-50-25

✉ beatrice.mouden@paysdelaloire.fr

www.paysdelaloire.fr

www.alcid.org